

**Pavie**

entre ville et campagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	1
Votants :	19
Date de convocation :	20/03/2025
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte BAJON-LALANNE.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2025-009**7.2 Fiscalité****Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025**

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2025 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :** 62.08 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :** 99.89 %
- **Taxe habitation (TH) :** 14.39 %

Pavie, le 04 avril 2025

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

